

N° 2
Janvier 2006

L'Association CGT
De l'Histoire sociale
De la SNECMA
94 rue, J.P. Timbaud 75011 Paris

Le bureau élu

Serge Boucheny	Président
Michel Gasnier	Secrétaire G ^{nl}
Jean Perrot	Secrétaire A ^{dj}
Lucien Esquilat	Archiviste
Claude Godard	Trésorier
Pierre Guilmin	Trésorier A ^{dj}

Extrait des Statuts

Article 2

L'association se fixe comme objectifs :

- 1- Le collectage et les traitements d'informations et de documents de toute nature, se rattachant à l'histoire sociale et industrielle, plus particulièrement à l'histoire du syndicalisme dans les établissements SNECMA et leur exploitation à des fins de formation et de recherches historiques.
- 2- La mise en œuvre d'études et de recherches et de larges confrontations dans les domaines de son champ d'investigation.
- 3- La contribution à l'information et la formation des militants syndicaux, des travailleurs, des étudiants et de toutes organisations et organismes intéressés à l'histoire sociale et la solidarité. Toutes les activités de l'association sont interdisciplinaires.
- 4- Au plan international elle peut organiser des échanges, des colloques pour favoriser la connaissance de l'histoire sociale et des fabrications aéronautiques (moteurs et cellules), de chaque pays.



maquette : Jean-Pierre Elbaz
ISH CGT Métallurgie



Les CAHIERS CGT
De l'Histoire sociale
De la SNECMA



LE DEPART EST PRIS

EDITO Le 8 décembre 2005 nous venons de créer : « l'association d'histoire sociale CGT et solidarité des usines SNECMA » adhérente à « l'Institut d'histoire sociale CGT de la métallurgie » le siège social est fixé au 94 rue Jean Pierre Timbaud PARIS 11^{ème} maison des métallos.

Ce deuxième numéro des « cahiers d'histoire sociale de la SNECMA » s'en fait l'écho.

Notre objectif est ambitieux, avec les 25 membres du Conseil d'Administration nous espérons faire du bon travail.

Nous vous proposons :

- L'organisation d'un colloque en été ou à l'automne 2006 sur le rôle économique des C.E. de la SNECMA, leurs luttes pour l'aéronautique civile, ceci au moment où sera célébrée la création des comités d'entreprise en 1946.
- L'édition de brochures photos amateurs et professionnels.
- La parution 2 à 3 fois par an du présent bulletin.
- Le recueil et la publication régulière de témoignages.
- La réalisation d'un livre encore inédit sur l'histoire syndicale des usines SNECMA.
- Le dictionnaire des militants SNECMA.
- La collecte, le classement des archives syndicales et sociales.

Ce programme est l'aboutissement d'un travail de 2 années. Déjà des études ont été entreprises sur l'histoire des luttes dans l'entreprise, des témoignages recueillis. Notre bulletin s'en est fait l'écho dans les sujets déjà avancés.

Nous traitons de la création de « GNOME ET RHONE » à la période des grands profits des années 1914 – 1918. Les premières nationalisations,

par le gouvernement du Front Populaire en 1936.

La préparation à la guerre, le sabotage de l'aéronautique de défense nationale annonçant la collaboration Pétainiste. La résistance du personnel, la collaboration de la direction, les profits de l'époque.

La nationalisation en 1945 l'espoir renaît.

Les grèves de novembre 1947, les comités de défense de l'aéronautique nationale.

Le lock-out d'avril 1950, régression sociale et démocratique dans l'entreprise aéronautique sous tutelle des Etats-Unis, les accords Pratt et Witney.

La lutte pour la renaissance, « Caravelle » « Concorde » « Air Bus ». L'atlantisme, les actions pour la troisième semaine de congés, la défense de la sécurité sociale, les accords d'entreprise, la caisse de retraite complémentaire.

Autant de domaines et bien d'autres occultés aujourd'hui parce qu'ils font encore partie des débats actuels.

Les militants syndicaux d'aujourd'hui n'ont-ils pas intérêt à connaître ce qui fut hier ? C'est aussi agir pour le mieux de demain. Patronat et Gouvernement relayés par les médias font le silence sur le caractère progressiste des luttes du monde du travail, ils utilisent la calomnie et le mensonge dans le but de briser, déconsidérer, diffamer ce qui fut, car il est vrai que la connaissance est aussi une arme pour le progrès.

Nous vous appelons à rejoindre notre association. Nous souhaitons que vous participiez à son rayonnement, à la réussite de l'émergence du point de vue des salariés acteurs de l'histoire sociale.

Serge Boucheny
Président de l'association
SNECMA

(1^{er} contribution sur la création des C.E que nous publions dans le cadre du 60^{ème} Anniversaire)

1946-1949 : l'installation de la bibliothèque du comité d'entreprise de SNECMA Gennevilliers.

En 1945, le mouvement ouvrier français accède à la gestion des œuvres sociales et culturelles par la création des comités d'entreprise. Dès le XIX^{ème} siècle, il avait essayé de lutter contre l'exclusion culturelle par la lecture et l'utilisation des bibliothèques.

La demande traditionnelle d'instruction des ouvriers a été reprise par la CGT, au nom du mot d'ordre « la lecture à l'entreprise ! » qui affirme la volonté du syndicat de faire admettre au patronat que le droit à la lecture, à l'instruction, ne commence pas aux portes de l'usine ; et aux ouvriers, que le désir de s'émanciper par la culture, la connaissance ne cesse pas à la sortie de l'école obligatoire.

La création des comités d'entreprise permet la mise en place d'une institution « qui dérange convictions et habitudes », comme l'analyse le sociologue qui travailla au comité de Kellerman dans les années 50, Maurice Montuclard dans son ouvrage « La dynamique des CE », (Paris CNRS 1963) : du côté patronal, le décret de mise en place institue l'obligation d'ouvrir les comptes, plans et projets de l'entreprise « devant des subordonnés mal préparés, peu qualifiés ». Côté syndical, l'obligation de s'asseoir régulièrement à la même table pour discuter de la gestion de l'entreprise, sous l'autorité du chef d'entreprise est une compromission, difficile à supporter, entre salariat et patronat.

Dans l'aéronautique, les comités mixtes à la production préfigurent dès octobre 1944, les comités d'entreprises. A Gennevilliers, il faut retrousser ses manches : l'usine a été détruite par un terrible bombardement de nuit, le 10 mai 1944 et les ouvriers sont occupés au déblaiement. 5% de la masse salariale, au titre de la gestion des œuvres sociales aux comités de la SNECMA, comme aux autres comités de l'aéronautique afin de motiver les ouvriers d'une industrie relevant de l'effort de guerre qui permettra la fin victorieuse du conflit, de lutter contre la pénurie, d'organiser la remise en route de la production. Dans les premières années, les salariés ont parlé de « comités patates » : à Gennevilliers, le comité organise des élevages de cochons et volailles, des expéditions de ravitaillement en province et même des ventes de charbon durant l'hiver 1946 !

Si, les activités sont avant tout sociales, les activités éducatives, culturelles, sportives, de loisirs ne sont pas délaissées même si les bras manquent pour développer cette nouvelle forme de vie collective dans l'entre-

prise.

Le comité de Gennevilliers s'installe dans le « pavillon Mercier », un vieux pavillon des bords de Seine, rescapé du bombardement, et dès juin 1946, le secrétaire, M.Mérovil demande aux élus un « crédit de 20.000fr » pour l'achat de livres en vue de constituer une bibliothèque. Dans les conditions difficiles de l'immédiat après-guerre cette dotation se présente comme un investissement pour l'avenir.

Le mobilier est constitué de vieilles armoires « bretonnes », sur les rayonnages desquelles s'installent quelques livres récupérés après le bombardement. Les élus consultent aussi les catalogues et suivent les indications de « la rue J.P Timbaud » où siège le syndicat des Travailleurs de la Métallurgie de la Seine.

L'opposition idéologique qui divise le monde de la guerre froide (en retenant la définition de l'idéologie de Montuclard, en ce qui concerne les comités, nés dans l'élan de la libération du territoire national et de la défaite du fascisme, « comme l'aspiration à l'émancipation ouvrière au contrôle de la gestion par ceux qui avaient jusqu'ici été tenus à l'écart » influence le choix des auteurs et des titres mis en rayon. Sont disqualifiés les auteurs ayant trop fréquentés les Allemands ou ceux qui sont accusés d'américanisme, et tout ce qui « empoisonne ou émousse le sens de classe... ». A Gennevilliers où existait déjà une bibliothèque gérée par une assistante sociale, il faut écarter les ouvrages « sanguinaires » (les romans policiers), « les romans d'inspiration anti-ouvrière (les romans populaires et sentimentaux), anti-démocratiques », reproduisant, dans les bibliothèques de comités, l'épuration de l'après-guerre qui répondait elle-même à la « liste Otto » de 1940.

Des listes de suggestion d'achats

sont proposées, inspirées par la Revue des comités d'entreprise : elles comprennent des « classiques » des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, des « compagnons de route » du Parti communiste, des auteurs dont les préoccupations sont liées à l'actualité (récits de guerre et des camps de concentration, colonialisme, racisme, luttes sociales).

L'animateur de cette bibliothèque doit répondre à un double rôle : technique, d'organisation (classement, fichier, entretien) et social, d'orientation (approvisionnement en livres). Dès 1937, la CGT avait organisé à l'initiative du Centre confédéral d'éducation ouvrière, des cours du soir pour former des bibliothécaires des collèges du travail. A Gennevilliers, dans un contexte de licenciements économiques, de difficultés sociales, le comité recourt au bénévolat.

Cette période de mise en place des bibliothèques de comité à la SNECMA, après l'euphorie de la Libération, ses espoirs et ses déconvenues, correspond à une phase de réalisations sociales et culturelles qui permet au comité, organisme distinct du syndicat, d'expérimenter ses rôles de décision, d'organisation, de négociation. Bravant les difficultés de l'après-guerre, les pénuries, le comité s'aventure dans l'expérience de la culture offerte au plus grand nombre.

Nicole CHOUAT HUGONNET
Novembre 2005



« la rue J.P Timbaud »

